



Pourquoi l'assurance maladies graves ÉquiVivre ?

POURQUOI L'ASSURANCE ÉQUIVIVRE^{MD} EST-ELLE LE CHOIX PRIVILÉGIÉ?

1 Une demande de réclamation **de perte d'autonomie peut être effectuée à tout âge.**

Personne ne devrait avoir à attendre pour présenter une demande de réclamation lorsqu'elle perd la capacité d'accomplir les activités habituelles de la vie quotidienne.

2 Un droit de modification intégré permet aux clients de changer leur régime selon leurs circonstances

- un régime T10 peut être modifié en un régime T75, T100 ou 20 paiements
- un régime T75 peut être modifié en un régime 20 paiements
- un régime T100 peut être modifié pour un régime couverture 20 paiements à vie

* Certaines restrictions s'appliquent.

3 Un avenant ÉquiVivre paiements limités peut être ajouté aux régimes d'assurance vie universelle ou d'assurance vie entière

Il vous permet de bâtir un régime qui convient aux clients en un seul contrat, leur permettant ainsi d'économiser des frais de contrat et leur donnant la possibilité de payer les primes à partir des valeurs exonérées au titre du contrat.

4 Toute réduction de la somme assurée ultérieure n'a pas pour effet de réduire le remboursement des primes au décès

Si une cliente ou un client réduit sa couverture ÉquiVivre, l'avenant de remboursement des primes au décès garantira que leurs bénéficiaires reçoivent un remboursement de toutes les primes admissibles payées au titre du contrat ÉquiVivre, sans toutefois réduire le montant des primes remboursables du même montant.

5 Les soins de suivi virtuels de Cloud DX, un service des soins de santé numériques de pointe

Ce service n'est offert au Canada que par l'entremise d'un centre hospitalier ou d'un contrat ÉquiVivre et est inclus sans frais supplémentaires. Les clients, dont la demande de réclamation ÉquiVivre est approuvée, recevront des appareils de suivi de qualité médicale et six mois de services de suivi virtuels de Cloud DX pour appuyer leur rétablissement d'une maladie grave.

Afin d'être admissible à l'offre Cloud DX, une requérante ou un requérant doit être âgé de 12 ans et plus et avoir reçu le paiement à compter du 14 février 2022 au titre de la garantie des affections graves couvertes en vertu d'un contrat d'assurance maladies graves individuelle établi par l'Assurance vie Équitable. Le versement d'une prestation en vertu de la garantie de dépistage précoce n'est pas admissible. Le service de Cloud DX est un avantage non contractuel qui peut être retiré ou modifié à tout moment par l'Assurance vie du Canada.

6 Le régime ÉquiVivre renouvelable de 10 ans jusqu'à l'âge de 75 ans n'est pas tarifé selon les taux sélects et ultimes

Au moment du renouvellement, les clients paieront les mêmes taux que les nouveaux proposant demandant une couverture à l'âge atteint, sans avoir à fournir de preuve d'assurabilité.

7 Affections couvertes supplémentaires comprises avec le régime ÉquiVivre (offertes seulement auprès de quelques assureurs)

✓ Lésion cérébrale acquise

Le régime ÉquiVivre prévoit une couverture à l'égard d'une lésion cérébrale acquise causée par un traumatisme externe et de l'anoxie (manque d'oxygène au cerveau) ainsi qu'une encéphalite (inflammation du cerveau).

✓ Couverture pour enfants

L'assurance ÉquiVivre prévoit des options de couverture pour enfants au titre de tous les types de régime, y compris nos régimes 20 paiements limités.

✓ Une prestation de dépistage précoce sans réduction

Grâce à l'assurance ÉquiVivre, les clients peuvent effectuer une demande de réclamation jusqu'à huit fois en vertu de la prestation de dépistage précoce, une fois pour chacune des huit affections couvertes en vertu de la garantie de dépistage précoce. De plus, ces demandes de réclamation n'auront pas pour effet de réduire le montant du versement complet de la prestation au titre d'une demande de réclamation ÉquiVivre ou de toute prime remboursable en vertu d'un avenant de remboursement des primes.

Et finalement, nous vous aiderons à bâtir vos affaires avec notre programme extrêmement populaire, La voie de la réussite^{MC}!

^{MC} et ^{MD} indiquent respectivement une marque de commerce et une marque déposée de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada.